

TIERS	N° Contrat	Date fact	N° de la facture	Mt facture
<b>DEPENSES</b>				
SAGGEL NEXITY	-	02.07.2009	RFRF00260090353	1 643,56
	-	02.07.2009	RFRF00260090354	268,14
	-	02.07.2009	RFRF00260090355	546,58
	-	24/04/2009	RFRF00260090206	124,92
	-	24/04/2009	RFRF00260090207	130,41
	-	08/04/2009	RFRF00260090161	15 206,11
<b>RECETTES</b>				
AGENCE DE L'EAU	1994-0076	19/05/2009	0005478	20 951,57

**AVENANT à la convention d'aide financière  
N°1994.0076 du 09/02/1994 - relative au confortement de l'adducteur eau brute de  
LA CIOTAT**

**ARTICLE 1 :**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19/12/2008 portant sur la création d'un Syndicat Intercommunal se substituant à la Commission Syndicale Gestion de la Dérivation de LA CIOTAT et dissolution du Syndicat,

**La Communauté Urbaine MPM - (Siret N°241.300.391.00018) – Les Docks – Atrium 10.7 – BP 48014 – 13567 - MARSEILLE, se substitue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 à la Commission Syndicale Gestion de la Dérivation de la Ciotat – (Siret N° 251.301.511.00019) - Mairie de la Ciotat – BP 121 – 13708 LA CIOTAT CEDEX, dans toutes les obligations contractuelles de Maître d'Ouvrage, et en particulier pour la convention suivante :**

N° CONVE NTION	SUBVENTION			AVANCE		Montant maximum restant à verser	Reste à amortir	Date de la 1 <sup>ère</sup> échéance	Observati ons
	Montant maximum de l'aide attribuée	Montant versé	Montant maximum restant à verser	Montant maximum de l'aide attribuée	Montant versé				
94.0076				289 653,13	289 653,13	0,00	57 930,69	16/06/97	TA joint

**ARTICLE 2 :**

Les autres articles de la convention non expressément modifiés demeurent inchangés.

**Nouveau Bénéficiaire**

A                    Le  
Le Président de la  
Communauté Urbaine de  
Marseille

A Lyon le,  
Le Directeur de  
L'Agence de l'Eau